



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Gestion des fonds de la Commission européenne accordés aux ONG

Question écrite n° 6361

Texte de la question

Mme Marie-France Lorho interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la gestion des fonds de la Commission européenne accordés aux organisations non gouvernementales. À l'occasion de la publication d'un rapport de la Cour des comptes de l'Union européenne, il a été fait état de la gestion particulièrement floue des fonds réservés aux organisations non Gouvernementales. De 2021 à 2023, 12 000 organisations auraient bénéficié de 7,4 milliards d'euros répartis entre la Commission européenne (4,8 milliards) et les États membres (2,6 milliards) et destinés notamment à des thématiques comme « l'inclusion », « l'égalité des chances », « l'intégration des migrants » ou la « protection de l'environnement ». La traçabilité des sommes allouées s'est révélée extrêmement faible. Par ailleurs, les critères de perception de telles allocations semble différer d'un organisme à un autre ; la question de l'indépendance de ces structures vis-à-vis des pouvoirs publics, de structures industrielles ou des partis politiques ne semble pas être appliquée. De plus, les critères d'éligibilité des ONG concernées, notamment l'adéquation desdites ONG aux valeurs de l'Union européenne, ne semblent pas vérifiés. Enfin, la Cour des comptes a remarqué que certaines subventions avaient servi à financer du *lobbying*. Elle lui demande quelles dispositions il entend prendre pour les fonds employés par la Commission européenne et auxquels la France contribue généreusement ne soient plus ainsi détournés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-France Lorho](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6361

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 avril 2025](#), page 3015